

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 21					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	12 d. au-		27 pou.		
dat.	dessus	60 deg.	5 lign.	N.-O.	Soleil.
	de 0.			Varia.	
Midi...	21 d. au-	50 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
5 h.	0 h.	6 h.	Pleine lune.		22
46 min.	11 min.	1 min.			

Lyon, 21 septembre 1837.

Au Rédacteur du Censeur.

Neuville-sur-Saône, le 19 septembre 1837.

Monsieur,

J'ai reçu le 17 courant la lettre suivante de MM. les électeurs principaux de notre commune, signataires d'une réputation dans votre feuille du 16 :

Monsieur,

Avons l'honneur de vous prier de vouloir bien passer à la mairie de Neuville-sur-Saône, pour y prendre connaissance d'une lettre que nous avons publiée dans le Censeur de Lyon du 16 septembre 1837. Nous avons l'intention, déposée cette feuille au secrétariat de la mairie, de cette intention, d'appeler à la conscience de chacun de MM. les électeurs de Neuville, par M. le maire de Neuville.

Un simple appel que nous faisons à votre probité, et nous espérons, Messieurs, qu'il sera entendu.

Par procuration de MM. Julien aîné, Emmonod Perrier, Bathezat père, Brossette, Benoit Perrot, Bathezat fils, Ducrot.

Après connaissance de la lettre publiée, et en ma qualité de secrétaire du bureau, je déclare sur mon honneur qu'un conseil municipal nommé Peloud, atteint de surdité, ne saurait pas lire, a effectivement pris part aux opérations électorales qui ont eu lieu les 27 et 28 août derniers, pour le renouvellement intégral du conseil municipal de Neuville, et qu'il était physiquement empêché de prêter le serment exigé par la loi. — Par égard pour l'état d'infirmité du sieur Peloud, j'ai obtenu de lui la publicité des détails de l'incident, et sa personne a donné lieu : j'espère que cette réserve de fait sera justement appréciée. — J'assure, du reste, que je n'ai présenté ces détails de vive voix, même pardevant le conseil de préfecture du département du Rhône.

Le silence des procès-verbaux sur les incidents de nos opérations électorales, un seul excepté, ayant fait rejeter par le conseil de préfecture la demande en nullité d'élections formée par les électeurs de Neuville, il est de mon devoir de rappeler : que le bureau a seulement autorisé la mention du fait relatif à Messieurs les jeunes scrutateurs qui, obligé de cesser les opérations avant la fin des opérations du second jour, signa moins le procès-verbal de la séance, quoiqu'il eût été immédiatement remplacé ; que le bureau s'était jusqu'à la dernière limite opposé à l'insertion de tous les incidents pour lesquels on avait été faite, et que par conséquent il avait été impossible au secrétaire de rien insérer contrairement aux vœux du bureau, encore moins de constater les différents incidents. Ces refus étaient accompagnés, en substance, des répliques suivantes :

« Si vous croyez que le bureau soit en tort, la loi vous four-
« nous recours, vous êtes libre de l'exercer, vous protesterez. »
« trouve, Monsieur, ma lettre déjà bien longue, je vais la
« terminer. Et cependant je sens qu'en un cas aussi grave on ne
« peut pas se dispenser de netteté et de précision dans ses paroles :
« la loi but que je m'étais proposé, que j'ai peut-être fort
« rempli ; mais je me mets, en cas de besoin, pour compléter
« les explications que j'ai été mis en demeure d'apporter dans ce
« rapport à la disposition du conseil de préfecture du Rhône et des
« électeurs intéressés : c'est une garantie de ma franchise que je
« n'ai refusée en aucun cas et que j'offre volontiers aujourd'hui.
« Agréez, etc.

RIVIÈRE cadet.

Le Courrier de Lyon du 19 septembre contient l'article

de fois on a accusé la jeunesse de nos jours, son ambi-
pour tout ce qui donne gloire et pouvoir, son dédain pour
travail utile ! Au lieu de ces diatribes, il aurait fallu dire

Correspondance de Jean-Pierre André
Avec son ami Jean, son voisin.

MON AMI JEAN A JEAN-PIERRE ANDRÉ.

MON CHER AMI,
La lettre était à peine partie, que déjà les vexations ont
commencé. Tu m'as donné véritablement un conseil utile en
me disant que je devais m'occuper des affaires de mon village !
Je n'ai pas toutes les autorités à dos ; je n'ai plus un instant de
tranquillité. Le percepteur, le garde-champêtre, les rats de
la commune, tout cela s'est jeté sur moi, car M. le maire a
dit dans la commune que je suis un puritain.
Je ne puis pas comprendre ce que c'est qu'un puri-
tain. Si l'on est puritain en voulant se mettre au courant
des affaires de sa commune ; en demandant compte aux admi-
nistrateurs de leur administration ; en ne voulant pas que le
pays paie plus qu'il ne doit payer et en demandant que ce
qui lui profite ; en voulant qu'il y ait une fontaine qui
sur la place ; en exigeant que la police s'occupe non-seu-
lement de la paix, mais encore de la santé du village ; en disant
aux électeurs de ne pas s'endormir dans une torpeur coupable
plutôt que de se donner de l'agitation pour faire triom-
pher la cause publique qui est la cause du peuple...
Je suis puritain ! je me fais honneur d'être puritain.
C'est que ce soit un tort d'être puritain, ce tort doit-il
être puni ? Hier, M. le percepteur prenait patience ; les
champêtres n'entendaient pas mon fusil ; les rats de
la commune n'avaient pas ma santé sans visiter mes tonneaux ; M. le
maire ne disait en me rencontrant : Bonjour, M. Jean ! Et au-
jourd'hui, tout est devenu un ogre que volontiers ces messieurs
me mangeraient.
Quel changement s'est-il opéré en moi ? Je dor-
mais et je ne dors plus ; j'étais un citoyen indifférent à tout ce
qui se passait dans la cité, et j'ai voulu mettre le nez à nos affaires.

que notre système d'instruction publique, entraînant tous les en-
fants dans une voie unique, accumulait des masses malheureuses
aux entrées obstinées de toutes les carrières où un vague savoir
semble un droit acquis. M. Guizot par sa loi de 1833 avait pré-
paré le remède à ce mal ; la ville de Paris vient de l'attaquer dans
sa racine en créant une école communale supérieure où les langues
mortes cèdent la place à toutes les connaissances réclamées par
les usages de notre vie active et industrielle. Mathématiques
appliquées, histoire naturelle, physique, chimie, langues alle-
mande, anglaise, italienne, espagnole, travaux graphiques,
technologie, musique, tels sont les points principaux du beau
programme de cet établissement dont le conseil municipal a fait
une annexe de la pension Saint-Victor (rue Blanche, 19). M. Gou-
baux est chargé de cette grande organisation dont le bienfait doit
s'étendre de Paris à la France entière.

Tandis que le conseil municipal de Paris s'occupe à faire jouir
la population de la capitale des sages dispositions de la loi sur
l'instruction primaire, en créant un établissement où l'on don-
nera cette instruction intermédiaire si généralement désirée au-
jourd'hui, comment se fait-il que, dans la seconde ville du royaume,
dans une ville essentiellement manufacturière et commer-
çante, personne ne songe à organiser, selon le vœu de la loi,
une véritable école primaire supérieure semblable à celle que
l'on vient de former à Paris ?

M. Gastine qui, depuis si long-temps, se distingue par
un zèle infatigable à répandre l'instruction, zèle d'autant
plus louable qu'il n'attend d'autre récompense que la sa-
tisfaction d'être utile au peuple, M. Gastine a cru devoir
adresser la réponse suivante au Courrier de Lyon :

Lyon, 20 septembre 1837.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez donné place dans votre numéro du 19 septembre
à un article inspiré sans doute par l'intention la plus louable,
mais qui accuse une ignorance de faits si étrange, que je crois
de mon devoir de vous prier de donner place, à leur tour,
dans l'un de vos prochains numéros, aux observations qui sui-
vent :

L'auteur de l'article auquel je réponds, article dont j'ai peu
compris, je l'avoue, la première ligne, blâme le système ac-
tuel d'instruction publique, et, sur ce point, mais pour des
motifs différents, nous sommes d'accord. Il croit que la loi du
28 juin 1833, due au ministère Guizot, a préparé une réforme
salutaire, et ne s'aperçoit pas que l'application de cette loi
trouve une censure amère dans ses propres paroles. Je ne suis
pas chargé de le mettre d'accord avec lui-même ; passons.

Il ajoute que la ville de Paris, en créant une école commu-
nale supérieure, a seule satisfait aux besoins de notre époque ;
il censure la ville de Lyon de n'avoir pas songé encore à organi-
ser, selon le vœu de la loi, une école primaire supérieure, sem-
blable à celle que l'on vient de former à Paris, et il développe
avec complaisance les points principaux du beau programme de
cet établissement.

A ce reproche, au moins singulier, on peut répondre : que,
depuis deux ans, la ville de Lyon a fondé, sous le patronage,
la surveillance et la direction de la société d'instruction élémen-
taire, une école communale supérieure, selon le vœu de la loi,
et qu'elle affecte, dans son budget, une subvention de 2,200 f.
à une partie des dépenses qu'entraîne cette fondation : qu'ainsi
le reproche porte à faux ;

Que s'il est vrai que, dans la création de la ville de Paris, on
joigne l'étude des mathématiques appliquées, celle de l'his-
toire naturelle, de la physique et de la chimie, la connaissance
de quatre langues vivantes, non compris la langue maternelle,
à la musique, à la technologie, etc., etc., cette création n'est
point selon le vœu de la loi, laquelle a singulièrement restreint
les limites des écoles primaires même supérieures, réservant
aux écoles secondaires et aux collèges royaux l'étude des lan-
gues vivantes et celle approfondie des sciences mathématiques
et naturelles ;

Qu'à Lyon, pour suppléer à ce que le programme des écoles

Mille abus se sont présentés à moi. J'ai vu que les intérêts du
peuple sont foulés aux pieds, que les fonctionnaires regardent
le gouvernement comme chose qui leur est propre et qu'ils
exploitent à leur profit ; j'ai vu que l'égalité dont parle la charte
n'existe que dans la charte, que partout ailleurs c'est une cruelle
dérision. Et voyant cela, j'ai été indigné contre les hommes
qui nous trompent, qui nous donnent de grands mots pour
des libertés réelles, qui veulent que tout soit riche et content,
parce qu'ils sont contents et riches ; qui trouvent que tout est
libre, parce qu'ils sont libres de nous empêcher de parler. Ah !
je suis puritain ! et parce que je suis puritain, vous allez ven-
dre mes propriétés aux enchères, et vous vous jetez tous sur
moi avec fureur comme sur un chien qui aboie pour les inté-
rêts de son maître ! Vous avez donc deux poids et deux mesures
dans votre gouvernement de liberté et d'égalité ? Jean qui se
brouille avec M. le secrétaire n'est donc plus Jean qui labou-
rait ses champs avec ses bœufs ? Vous me laissez tranquille et
vous m'expropriez. Vous m'expropriez, non point parce que je
suis en retard de mes contributions ; mille autres sont en retard
comme moi ; mais vous m'expropriez parce que j'ai dit : Je
suis citoyen français et je veux savoir ce qui se fait dans mon
pays. Est-ce un crime de contrôler les actes de l'administra-
tion ? Comment voulez-vous que le peuple soit content de
vous, s'il ne sait pas ce que vous faites pour lui ? Puisque tout
ce que vous faites est juste, légal et utile, que craignez-vous
de nos investigations ? Si vous les craignez, vous nous donnerez
des présomptions fort raisonnables contre votre justice. Que
vous importe que je sois puritain ? Le puritanisme est une opi-
nion comme une autre. Or, ne m'est-il pas permis de penser
comme je veux et ce que je veux ? Si je suis dans l'erreur, re-
dressez-moi en me le prouvant et non en m'expropriant ; car
l'expropriation prouve seulement que vous avez pour vous la loi,
mais non la logique.

A une erreur de raisonnement, on répond par une vérité de
raisonnement. Prouvez-moi que le peuple n'est rien et ne doit
rien être ; prouvez-moi que le peuple est né pour souffrir,

primaires supérieures pourrait présenter d'incomplet, on a pu,
grâce aux bienfaits du major-général Martin, créer une école
spéciale dans laquelle cette lacune est largement remplie ;

Qu'au collège royal lui-même, des cours spéciaux, et qui
conviennent essentiellement à la population d'une cité com-
mercante, ont été fondés, et que les enfants, pour les suivre,
n'ont pas de dépenses à faire ;

Enfin qu'on ne comprend pas que dans une ville comme Lyon,
où l'on fait tant pour l'instruction et l'éducation communes,
depuis les salles d'asile jusqu'aux cours transcendantes de la Fa-
culté des Sciences, il ait pu se rencontrer quelqu'un assez peu
instruit de ce qui s'y passe pour formuler une accusation d'au-
tant plus irréfléchie que nulle ville peut-être en France n'offre
autant de moyens d'apprendre tout ce qu'il importe de savoir,
qu'il n'est donné à la ville de Lyon d'en offrir aux enfants ou
aux adultes désireux d'en profiter.

Agréez, etc.

GASTINE.

Hier, dans la soirée, nous avons vu arriver dans la cour
de l'hôtel de la préfecture une des nouvelles voitures des-
tinées au transport des prisonniers. Après quelques heures
de repos, elle a continué sa route sur Toulon. Elle était at-
telée de cinq chevaux de poste et escortée par des gendar-
mes à cheval.

Les journaux de Paris ont déjà donné longuement la
description de ce nouveau service ; nous ne répéterons donc
pas ce qu'ils ont dit là-dessus ; mais nous ferons observer
que l'administration devrait prendre des mesures pour que
ces voitures ne traversassent les grandes villes que bien
avant dans la nuit ou de très-grand matin. Il nous a semblé
inconvenant de les faire passer dans Lyon à l'heure de la
journée où les rues sont le plus fréquentées, et surtout de
les faire stationner dans le quartier le plus populeux de la
ville, tandis que la cour de la caserne de la gendarmerie,
située dans un quartier désert et à proximité de la poste
aux chevaux, nous semblait préférable sous tous les rap-
ports.

L'assemblée des électeurs départementaux du canton de St-
Laurent-de-Chamousset est convoquée pour le dimanche premier
octobre prochain, à l'effet d'élire un membre du conseil-général
du département du Rhône, en remplacement de M. Berger (An-
dré-Marguerite), notaire, dont l'élection a été annulée.

Ce sont des cours de langue italienne et anglaise, et non alle-
mande, comme nous l'avons dit par erreur dans notre numéro
du 16, que doit ouvrir, le 1^{er} octobre, M. Meironetti. Nous en-
gageons de nouveau les personnes qui ont l'intention d'apprendre
l'anglais et l'italien à consulter l'annonce qui se trouve dans la
dernière page de ce même numéro du 16 courant, et à aller
rendre visite à ce savant professeur.

Paris, 19 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le nouvel éditeur du London Dispatch, M. Arthur Bau-
mont, vient de publier les principes que reconnaît généra-
lement la démocratie en Angleterre. On verra avec plaisir
que ces principes sont ceux que le parti du progrès en
France a inscrits sur son drapeau, et qui finissent par
triompher, à l'aide de la discussion et du temps.

Voici ce que dit le London Dispatch de dimanche :

1^o La société est tenue de trouver du travail et des ali-
ments pour quiconque peut et veut s'occuper ; elle doit
pourvoir aux besoins des citoyens âgés et infirmes.

2^o Tout homme qui a des devoirs à remplir envers la so-
ciété, a le droit de participer à la direction des affaires pu-

payer et vous engraisser ; prouvez-moi que je suis libre en me
laissant dire que je ne le suis pas quand vous me tenez en pri-
son ; prouvez-moi que notre révolution de juillet a fait le
bonheur de notre pays, non pas en nous délivrant de Pierre, de
Paul, car Paul ni Pierre ne font absolument rien à la chose,
non pas en nous donnant Paul et Jacques, car Jacques et Paul
ne font pas mieux à la chose, mais en détruisant des principes
mauvais et en les remplaçant par de meilleurs ; prouvez-moi
que nous payions alors, et qu'aujourd'hui nous ne payons plus,
et que nous payons moins, et que nous ne payons pas davantage ;
prouvez-moi que vous avez mis plus de justice dans la réparti-
tion des impôts, que vous ne faites plus rien par les riches et
pour les riches, que vous n'avez pas substitué à la noblesse du
sang la noblesse des écus ; prouvez-moi que vous ne m'empê-
chez point de m'associer avec mes semblables pour m'occuper
des affaires publiques et même de mes affaires privées ; prouvez-
moi que l'intelligence n'a pas été repoussée de vos conseils
pour faire place à l'ignorance dorée, que les droits du peuple
ont été sacrés pour vous, que vous vous êtes souvenus des barri-
cades, que vous n'avez pas fait rejaillir l'or à la tête des princes
quand le peuple a été écrasé sous le char roulant... prouvez-
moi tout cela, et quand vous me l'aurez prouvé, je ne cesserai
pas d'être puritain ; mais vous le serez avec moi, car comme
moi vous serez purs dans votre cœur, purs dans vos mains, purs
dans vos principes, purs dans votre conscience, conséquents
dans vos raisonnements, pressants dans votre logique, d'accord
avec vous-mêmes et avec la vérité.

Mais ils ne veulent pas me répondre ; ils trouvent plus facile
de m'adresser des huissiers parlant à ma personne, et me faisant
des frais énormes. Ma pauvre femme ! mes pauvres enfants ! si
tu voyais comme tout est sens dessus dessous dans mon pauvre
petit ménage ! Ah ! sans doute la logique est pour nous, mon
cher André, mais non pas le bonheur. Tu te battrais la poi-
trine de m'avoir donné des conseils, si tu pouvais le faire une
idée exacte des désordres qui en ont été la suite. Ma femme
pleure, se désole et t'accuse. Que ne nous laissons-tu à la paix

bliques, d'autant plus que toujours dans la direction de ces affaires se trouvent mêlées des questions intéressant ses biens, sa liberté, sa vie. Cette participation au gouvernement doit être directe ou avoir lieu par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

3° Le travail est lui-même une propriété; les droits du travail sont au moins aussi sacrés que ceux de toute autre propriété.

4° Tout citoyen doit être protégé par des lois et des institutions suffisantes dans le libre exercice de ses droits positifs.

5° Le droit d'acquiescer des connaissances morales, politiques et scientifiques appartient à l'homme en naissant, aussi bien que celui de jouir de la lumière et d'aspirer l'air.

6° Ceux qui ont été privés d'un droit par la violence ou par la fraude, peuvent le reprendre par la force, quand il leur aura été prouvé que les moyens persuasifs ne peuvent rien.

Parmi ces principes, il en est assurément plusieurs que les organes les plus timides n'oseraient pas désavouer. Le deuxième paragraphe, par exemple, contient un aphorisme politique que n'oseraient pas combattre certains journaux qui soutiennent le ministère. Cependant, les lois qu'on a faites jusqu'ici ont imposé des devoirs aux contribuables; les droits qu'on leur a conférés depuis sept ans, quels sont-ils? Passé le 22 de ce mois, tous les citoyens du département de la Seine, contribuables ou non, seront jetés en prison s'ils ne se sont pas fait inscrire au contrôle de la garde nationale; voilà des devoirs nouveaux, qu'ils doivent remplir sous des peines sévères; quels droits politiques exerceront-ils en compensation de ce pénible service? Aucun.

— Les longues incertitudes du conseil des ministres et de son président effectif ont eu, dit-on, pour cause les statistiques adressées à M. de Montalivet par les préfets. Ces fonctionnaires, dévoués à la doctrine à laquelle pour la plupart ils doivent leurs places, ont envoyé au ministre un tableau fort peu encourageant de l'état des partis dans leurs départements; d'après ces statistiques, la chambre nouvelle compterait soixante-dix légitimistes environ, et quarante à quarante-cinq républicains: quant à l'opposition dynastique, elle n'aurait pas moins de cent à cent vingt représentants. Nous croyons qu'en ce qui concerne les légitimistes, le chiffre est exagéré au moins de moitié.

— Le journal de M. Manguin annonce que M. Charles Dupin, député et délégué des colonies, serait compris dans la prochaine fournée de pairs. Nous savons fort bien que M. Ch. Dupin est exposé à ne pas être réélu par le 10^e arrondissement de Paris; mais nous ne croyons pas que M. Ch. Dupin préfère la pairie aux vingt-quatre mille francs des colons, car il serait fort difficile de supposer que les habitants de la Martinique continuassent leur mandat à un membre de la chambre des pairs de laquelle ils n'attendent rien.

— Un courrier extraordinaire est arrivé hier de Rome, porteur, dit un journal ministériel, de dépêches d'une nature spéciale. Il paraît probable que ces dépêches mystérieuses ne sont autre chose que l'agrément écrit du saint-père à l'union prochaine de la fille catholique de Louis-Philippe avec un prince de la maison luthérienne de Wurtemberg.

— M. de Salvandy, ancien rédacteur du *Journal des Modes*, aujourd'hui ministre de l'instruction publique, met, dit-on, la dernière main à un grand ouvrage qu'il se propose de publier sous le titre de *CONTRAT SOCIAL A PRIORI*. Si nous avons bonne mémoire, un fragment de cette œuvre vraiment gigantesque a paru, en 1832, dans la *France littéraire*, sous cette audacieuse rubrique: *GRANDE CHARTE DU GENRE HUMAIN*. L'auteur d'Alonzo ne veut pas demeurer plus long-temps incompris de son siècle; cet heureux génie se sent de taille à nous donner une seconde édition du chef-d'œuvre de Jean-Jacques. Que le genre humain soit attentif!

— Le bruit ayant couru que M. Cormenin allait publier l'oraison funèbre de la chambre, une personne s'applaudissait en sa présence d'une circonstance qui ouvrait pleine

carrière à sa verve de pamphlétaire vigoureux et ingénieux, plein de finesse et de profondeur, de hardiesse et de grâce: le pays ne pouvait manquer d'accueillir avec bonheur la nouvelle publication du député-publiciste. M. Cormenin, l'interrompant, lui dit qu'une brochure de quel-qu'haine serait chose difficile et inutile; qu'il faudrait résumer l'oraison funèbre de la chambre dans ces seuls mots: « *Ci git un cadavre!* »

— Le 14 de ce mois, la tranquillité de la ville d'Angoulême a été troublée par l'imprudence du clergé.

Une croix fut élevée par l'ordre de l'évêque sur l'emplacement de l'ancienne croix de mission enlevée en 1830. Des groupes se formèrent; l'autorité fut prévenue que le peuple était disposé à renverser la croix. Le préfet fit appeler le maire pour savoir à qui appartenait le lieu sur lequel était élevée la croix, parce qu'il se trouvait dans la nécessité de protéger le droit de propriété. Le maire prit un arrêté pour faire enlever la croix sur un terrain communal, mais il fut impossible de découvrir le voyer de la ville pour l'exécuter; la police fut chargée de ce soin. La soirée était déjà avancée; la foule grossissait et réclamait la croix pour la brûler; la police la lui jeta par-dessus la grille; elle fut bientôt brisée et emportée en triomphe.

Le peuple se porta devant l'évêché en chantant la *Marseillaise*, puis se rendit sur la place publique où la croix fut de nouveau brisée. De là on se rendit à la préfecture; le préfet tâcha de calmer l'effervescence populaire, mais sa voix fut convertie par les cris. Un feu fut allumé, et la croix brûlée malgré les efforts de la police qui fut impuissante. Le préfet ayant fait appeler la force armée vers dix heures et demie du soir, toute la garnison, au nombre de cinquante hommes, vint prêter main-forte au premier adjoint et au substitut du procureur du roi; les sommations furent faites; un jeune homme fut arrêté sur la place et quelques autres plus loin, mais la foule les disputa à la troupe: dans ce désordre quelques personnes furent blessées.

Le lendemain, plusieurs arrestations ont été faites; les brigades de gendarmerie de l'arrondissement ont été appelées à Angoulême. Le soir, la foule s'est portée autour de la prison et a accueilli avec d'énergiques démonstrations de joie la mise en liberté de deux prévenus de la veille, mis en liberté par le juge d'instruction. La troupe a fait à dix heures évacuer la place de la prison; le peuple s'est dispersé avec lenteur aux chants de la *Marseillaise*.

Le samedi, de nouvelles arrestations ont eu lieu, et le maire a publié une proclamation qui a ramené un peu de calme dans la ville.

— La patrie vient de perdre un de ses plus braves défenseurs. Pierre Blancart, colonel au service de Murat et gouverneur du prince héréditaire de Naples sous l'Empire, est mort le 11 de ce mois à Toulouse. Le colonel Blancart était fort dévoué à Murat; mais lorsque ce roi eut pris parti contre la France, Blancart quitta Naples et revint à Marseille, sa patrie. Lorsque Murat, fugitif, parut sur les côtes de la Provence, il se rendit en Corse pour offrir son épée au proscrit. Poursuivi près de Corte par le marquis de Rivière, après un combat à outrance, Blancart capitula et fut, avec ses compagnons, transporté en Italie. Il fut proscrit et condamné à mort; persécuté partout, et ne trouva de protection nulle part; et sans Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, et Eugène Beauharnais, il serait mort de faim. Fatigué de tous ses revers, il passa à l'Ile-de-France, où il séjourna jusqu'en 1830 que la révolution lui rouvrit les portes de sa patrie.

— Une ordonnance en date du 11 septembre porte:

« Un crédit supplémentaire d'un million de francs est ouvert sur l'exercice 1837 à notre ministre secrétaire-d'état des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, pour le paiement des primes relatives à la pêche de la morue et de la baleine.

« Ce crédit sera, sauf régularisation législative pendant la prochaine session des chambres, ajouté immédiatement au chapitre IX du budget du ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. »

— Une ordonnance du 16 septembre règle les formalités à suivre par les payeurs à l'égard des sommes frappées dans leurs mains de saisies-arrests ou oppositions.

Les payeurs, agents ou préposés chargés d'effectuer des

tout le merveilleux oriental, moins le mensonge et les fictions; car rien n'est fiction ni mensonge dans le livre de M. Janin qui a parlé à la princesse comme je te parle. Or, cette perfection de femme fera une perfection de roi; et l'âge d'or règnera parmi nous; et nous aurons de la liberté à revendre, de la dignité, de la prospérité par-dessus la tête. En attendant l'huissier est là qui dresse son procès-verbal d'expropriation, et je suis toujours

JEAN.

LES NÉO-CHRÉTIENS.

LE CURÉ. — Approchez ces confitures et ce flacon de malaga, vicair, et causons un peu des affaires de notre paroisse. Saint Roch, notre patron, cheminait avec un chien et un bâton; mais il avait une besace, et qui nous dit qu'il n'y portait pas un trésor? Autrement, mon frère, il fallait être pauvre pour obtenir les dons des fidèles; c'est à celui qui n'a besoin de rien qu'on donne. Autrement, le peuple dévot s'agenouillait sur la pierre; aujourd'hui, on ne daigne s'humilier que sur des coussins moelleux: que nous importe, pourvu que le garde-manger soit bien garni, que la cave soit pleine et que les écus sonnent dans la caisse? Nous avons la vogue pour nous, vicair. Avez-vous retenu les musiciens pour dimanche prochain?

LE VICAIR. — Ils sont en train de répéter une messe de Joménit.

LE CURÉ. — Encore un de ces grands morceaux si ennuyeux! J'aimerais mieux du nouveau; par exemple, quelque joli air de Musard: Tra tra tra!... Ces vieux maîtres ne faisaient que de la musique à porter le diable en terre. Les succès de l'Opéra m'empêchent de dormir. Quant aux Italiens, je les tiens pour enfoncés. Avez-vous reçu les tapis d'Aubusson?

LE VICAIR. — Ils ne sont pas encore arrivés.

LE CURÉ. — Pas encore! Diable! voici les froids qui viennent; malheur à nous si on s'enrhume à nos services! Comment n'avez-vous pas songé à cela? Il faut du luxe, mon cher; point

paiements à la charge de l'état, continueront à verser d'office à la caisse des dépôts et consignations la portion saires, arrêtée entre leurs mains par des saisies-arrests ou oppositions.

A l'égard de toutes les autres sommes ordonnées ou mandatées sur la caisse desdits payeurs, agents ou préposés, et qui se trouveraient frappées de saisies-arrests ou oppositions entre leurs mains, le dépôt ne pourra en être effectué à la caisse des consignations qu'autant qu'il aura été autorisé par la loi, par justice ou par un acte passé entre l'administration et ses créanciers.

Les dépôts effectués en exécution des dispositions ci-dessus devront toujours être accompagnés d'un extrait certifié des oppositions et significations existantes et contenant les noms, qualités et demeures des saisissants et du saisi, l'indication du domicile élu par le saisissant, le nom et la demeure de l'huissier, la date de l'exploit et le titre en vertu duquel la saisie a été formée.

A défaut du renouvellement des oppositions et significations dans les délais prescrits par les articles précités, lesdites oppositions et significations seront rayées d'office des registres des payeurs, agents ou préposés du trésor public et de la caisse des dépôts et consignations.

— Par ordonnance de la même date, la caisse d'épargne fondée à Barr (Bas-Rhin) est autorisée.

Enfin, une ordonnance aussi du 16 septembre autorise la société anonyme fondée à Paris sous la dénomination de chambre d'assurance maritime.

— De ce que la reine d'Angleterre vient de remettre en vigueur pour les dames de la cour les paniers et les robes à longue queue, les mauvais langues de Londres concluent que la jeune Victoria a quelque difformité à cacher sa taille un peu forte sans doute ou quelque embonpoint précoce. Beau plaisir d'avoir un trône et d'être fille! mille glaces réfléchissent vos actions, mille échos répètent le bruit de vos pas, et ce que l'indiscrétion révèle, la malice l'exagère. Anne de Boleyn avait une loupe cachée; on le sut ou on l'imagina, on le dit, et la loupe se fit bosse.

— Le bruit a couru dernièrement, sur la frontière d'Espagne, que M. Thiers devait faire un voyage à Madrid: ce qui a donné lieu à différentes conjectures, surtout parmi les partisans de l'intervention.

On sait que M. Thiers est maintenant aux eaux de Caunteretz, dans les Pyrénées.

— M. David, secrétaire du ministère du commerce, et délégué par le ministre pour visiter les établissements où se fabrique le sucre indigène, n'a fait que traverser le département du Nord. Il est arrivé le 18 à Bruxelles et doit s'entendre avec le gouvernement belge à l'occasion des travaux du chemin de fer de Paris à Bruxelles.

— On assure qu'à Orléans, dont la population patriote est si mal représentée par MM. Sevin-Moreau et Crignon de Montigny à la chambre des députés, l'opposition est certaine de faire sortir le nom de M. de Cormenin de l'urne électorale.

Faits Divers.

Une agitation douloureuse se manifestait depuis quelques jours au cœur de la cour des Tuileries. On y entendait partout, d'écho en écho répété, ce lamentable cri: « Mme de Dino se meurt! Mme de Dino est morte! » Mme de Dino est, comme on sait, la nièce de M. de Talleyrand. C'est une femme encore agréable, après l'avoir été beaucoup; elle a été adorée, dit-on, par autant de personnes qu'elle a aujourd'hui d'années, et ce n'est point petite chose dire. Elle est maintenant le soutien de monseigneur l'ancien évêque d'Autun; elle tend l'épaulé à sa tête affaiblie, l'oreille à ses rares paroles, le cœur à ses confidences dernières. Le jour où elle s'en ira sera, pour M. le prince de Bénévent, le signal du voyage lointain et éternel. Quelle autre que Mme la duchesse de Dino aurait pour cette vieille ruine les attentions qui l'empêchent de se résoudre en poussière dès maintenant?

On disait donc aux Tuileries que Mme de Dino était morte, et ensuite on disait bien pis: à savoir qu'elle était

de succès sans luxe! Ne voyez-vous pas ce nouveau café qui s'est ouvert sur les boulevards? Quels ornements! quelles sculptures! que de richesses! Le chocolat y est mauvais, et les haricots sont si exiguës qu'il en faudrait avaler quatre de suite pour se réchauffer; mais les verres sont ciselés et on y court. On ne peut vendre aujourd'hui pour six sous de chicorée sans dépenser en arabesques cinquante mille écus. Eh! que vous-je? votre surplus est malpropre, mon cher; relevez-moi cette sou-tane davantage, qu'on voie votre jambe; tenez-vous droit: je ne pourrai vous garder, si vous vous négligez ainsi!

LE VICAIR. — Hélas! monsieur le curé, avec deux mille livres par an, un pauvre vicair ne pourrait joindre les deux bouts de l'année, sans la protection de la benoîte Sainte-Vierge.

LE CURÉ. — Il s'agit bien de cela! Quand vos hardes sont usées, il faut m'en demander d'autres. Voici un bon de cent francs sur la caisse. Ça! aurons-nous dimanche un sermon de l'abbé Cœur?

LE VICAIR. — Il a mal à la gorge; mais il doit nous venir ce soir de la province un prédicateur qu'on dit fort éloquent.

LE CURÉ. — Quel âge a-t-il?

LE VICAIR. — Trente-huit ans.

LE CURÉ. — C'est un peu vieux. A-t-il une jolie figure, des yeux noirs très-vifs, la main belle, un organe pénétrant, du magnétisme dans le geste?

LE VICAIR. — Je l'ignore; mais il est savant et pieux.

LE CURÉ. — Vous l'ignorez! à quoi donc pensez-vous? A-t-il les dents blanches et une taille avantageuse?

LE VICAIR. — Je n'en sais rien; mais il possède à fond les pères de l'église. Il fait admirablement la citation et arrache des larmes dans ses mouvements oratoires.

LE CURÉ. — C'est quelque chose; mais cela ne suffit point. n'en veux pas, s'il n'a au moins cinq pieds six pouces. Est-il coloré de visage?

LE VICAIR. — Je crois qu'il a quelques bourgeons sur la figure.

en paralysie, que la tête avait déménagé, et la
avec la tête.
cette nouvelle ne paraît pas exacte :
Dino a bien des souvenirs de jeunesse, mais au-
compromettante infirmité; elle aura encore l'o-
de Talleyrand, et sa bouche en cour. Le prince
à aller : il a le cœur mauvais, mais l'estomac bon.
scène assez plaisante a eu lieu à Rouen, il y a
jours. Dans une vente aux enchères, une querelle
engagée entre le commissaire-priseur et un orfè-
allait dégénérer probablement en voies de fait; un
qui se trouvait présent saisit le commissaire-priseur
ceinture et le transporta, avec toute l'aisance et tous
mouvements possibles, assez loin de son adversaire
empêcher une explication qui n'en était plus une.
se fait, dit-on, chef d'orchestre. Il dirigera
soirées musicales; et c'est Paris qu'il a choisi
le théâtre de son merveilleux talent.
Le conseil-général de la Nièvre a rejeté la demande
l'évêque de Nevers d'un supplément de traite-
Celle décision a été prise sur la proposition de M.
Aulnay.
Les communications que nous avons reçues nous per-
d'annoncer avec certitude que, dans presque tous
arrondissements, il existe aujourd'hui des comités élec-
et que, dans les arrondissements où les comités ne
encore régulièrement constitués, des électeurs ont
la mission de provoquer l'inscription des ayant-
les listes.
Edouard de Solms vient d'obtenir l'exequatur du
qualité de consul-général de Wurtemberg à Alger.
16 septembre. — Notre ville a reçu, depuis plus
mois, le choléra, par l'émigration de nombreuses
venues de San-Remo; mais, grâce au ciel, on
compté jusqu'ici que douze à quinze victimes; encore
il en quelques cas douteux. Nous espérons que la
lence nous épargnera cette nouvelle épreuve.
Un orage des plus terribles a dévasté toutes les pro-
des vallées de Saint-Barthélemy et de Saint-Etien-
les jardins de la Croix-de-Marbre ont été ravagés.
maisons et des ponts même ont été renversés.
tombait avec une telle violence qu'elle a fait irrup-
l'église de St-Pierre-d'Arène, qui se trouve dans
bourg de la Croix-de-Marbre: elle s'est élevée jus-
niveau des autels, et a entraîné plusieurs objets de
se.
nombreux bestiaux ont péri dans cette épouvantable
mation; des personnes même en ont été victimes. On
due à près d'un million les dommages qu'elle a occa-
onnés.
VENDRES, 13 septembre. — Le vice-consul Bonnet,
annonçant au général Castellane l'invasion de la fièvre
à Cadaqués, s'était trompé.
l'estafette du général, le préfet, qui était arrivé à
Vernet en toute hâte, est venu à Port-Ven-
à l'expédition la felouque des douanes à Cadaqués,
des hommes de l'art et des membres de la santé, pour
au juste ce qui en était, avant de fermer toutes les
communications. Le retour de la felouque a porté les
ses qu'il n'y avait à Cadaqués que le choléra.
ne faut pas moins tenir compte au général de l'activi-
il avait mise dans ses mesures. Précaution inutile
mieux que précaution négligée. Une lettre d'un
consul est un avis assez important pour y ajouter foi,
général a acquis des droits à notre reconnaissance par
ce qu'il a mis à nous protéger.
être juste, il faut dire aussi que lorsque le préfet a
ir, il l'a fait franchement. Seulement sa présence au
lieu nous aurait épargné 36 heures d'angoisses.
(Gazette du Languedoc.)
Un événement inattendu, un fait dont l'existence pa-
chimérique, s'est enfin réalisé: l'art de diriger les
n'est pas trouvé.
Celle sublime découverte, dont les conséquences sont
calculables, est due aux recherches, aux études profondes
conducteur des ponts-et-chaussées, M. Guillaume
Eschen, natif de Bruxelles.
CURE. — Des bourgeois! quelle horreur! Jamais un pa-
homme ne montera dans ma chaire! Des bourgeois, grand
ne m'en parlez plus. Je ne veux que des teints unis et
pâles, des traits réguliers, des visages à faire impres-
sur les personnes délicates. Prenez note de cela, ignorant!
bourgeois! Vraiment, si je m'en rapportais à vous, tout
de travers ici et nous aurions bientôt perdu nos habitudes.
vous pour que le service ne dure pas trop long-temps.
à vos réponses avec une lenteur!... Et surtout je veux
à cornet à piston dans l'orchestre.
VICAIRES. — Je redoute cet instrument, monsieur le curé;
le trouble dans mes sens.
Allons donc, pauvre niais! Je m'embarrasse bien
sens! La vogue, la vogue! vicair, voilà ce qu'il faut
à tout prix. Que la file des voitures soit énorme;
ne puisse plus circuler à l'entour de l'église; que ce soit
ton de venir à la messe, tel est notre but. Je n'entends
que le Seigneur tombe dans l'abandon comme le Gymnase-
mique. Ainsi, mettez des bas de soie et nettoyez vos
M. le curé s'enfonça dans un fauteuil après avoir vidé son
de malaga, et se mit à songer dévotement aux moyens
plus encore les petites-maitresses et les femmes à la
Christ! sublime inventeur de la plus belle des morales! toi
voyant le monde couvert d'iniquités, n'as-tu trouvé d'autre
de consoler le malheureux que de lui persuader de sa
misère, te voilà donc devenu à la mode! Toi à la
Hélas! n'est-ce pas le dernier des affronts! Ah! je res-
trop les divines inspirations pour suivre cette mode; tu
m'as coté à la Bourse entre un journal fleuve et
un chemin de fer! — Ferme tes bras, ô Christ! et descends de
ciel, en l'écrasant, comme au jardin des Oliviers: « Sei-
gneur! éloignez ce calice! » (Corsaire.)

Le système de l'auteur est aussi simple qu'ingénieux, et
l'effet en est infatigable. Au moyen de son application et à
l'aide d'un nouveau genre de ballon également inventé par
lui, l'aéronaute pourra, dans un état atmosphérique ordi-
naire, se diriger en tous sens, avec la plus grande rapidité,
à sa volonté. Seulement, en cas de vents contraires et im-
pétueux, le ballon ne pourra faire de rapides progrès.
Sous ce rapport il pourra être comparé aux bateaux à va-
peur; il résiste au courant, aux obstacles, et les maîtrise
en quelque sorte.
(Commerce belge.)

Des lettres particulières de Naples portent que le nom-
bre des individus qui ont été passés par les armes dans les
diverses villes de la Sicile est considérable. On a arrêté,
dit-on, dans cette île plus de 2,500 individus comme s'é-
tant mis à la tête du dernier mouvement révolutionnaire.
Cependant l'effervescence y règne toujours, quoique la
tranquillité soit rétablie en apparence. Plusieurs bandes
parcourent l'intérieur de l'île et ont refusé jusqu'à présent
de se soumettre. Les troupes royales n'ont pas encore pu
parvenir à les disperser.

On écrit de Villanova (Lombardie):
« Un acte d'atroce jalousie vient de jeter l'épouvante
dans notre contrée. Une bergère, brune, piquante, aux
yeux noirs, à la taille svelte, âgée de dix-neuf ans, avait
tourné la tête à tous les garçons de Villanova. Cependant
Mathéo est préféré, et Piéto, qui croyait avoir à se plain-
dre de la coquetterie de Paola, jura de se venger des deux
amants. Un jour, par les fortes chaleurs du mois d'août,
Mathéo et Paola s'étaient réfugiés dans la grotte de San-
Francisco, si connue dans le pays comme ayant été long-
temps l'asile des brigands qui infestaient la route de Milan.

Piéto avait vu de loin Paola et son amant s'avancer
vers la grotte; il s'approcha à pas lents. Une grosse pierre
était comme suspendue à l'entrée; après avoir creusé la
terre au-dessus, Piéto donne une violente impulsion, et
la pierre va boucher la caverne presque hermétiquement.

Cependant la belle bergère avait disparu; tout Villa-
nova la cherchait depuis quinze jours, lorsque deux paysans
virent avec effroi la grotte de San-Francisco bouchée par une
énorme pierre, et, à travers un faible espace qui était resté
ouvert, une main d'homme avait passé et se montrait im-
mobile et à demi rongée par des oiseaux de proie.

Un horrible spectacle se présentait derrière cette pierre
fatale: c'étaient les cadavres de la bergère et de Mathéo,
morts dans les bras l'un de l'autre. La justice est à la re-
cherche du meurtrier. »

Extérieur.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bordeaux, 13 septembre 1837, à 6 h. du soir.
(Parvenue par le courrier du 18.)

Le général commandant la 11^e division militaire à M. le mi-
nistre de la guerre.

Des nouvelles de Lisbonne du 3 annoncent que les commis-
saires nommés par le général Saldanha et le baron de Bomfin
n'ont pu s'accorder, et que ce dernier a déclaré que les hos-
tilités recommenceraient dans 48 heures.

Le prétendant s'était dirigé par Frias et Carrère sur Cuenca,
suivi par le général Espartero qui est entré dans cette dernière
ville le 8 au soir, ayant forcé l'ennemi à rétrograder.

Bayonne, 17 septembre, 11 h. du soir.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires
étrangères.

Un décret du 11 déclare de nouveau Madrid en état de siège
par suite de l'approche des factieux.

Hier, un corps de 3 à 4,000 hommes a paru à une lieue de la
capitale et y a pris position jusqu'à cinq heures du soir, sans
autre démonstration que quelques coups de fusil échangés en-
tre les tirailleurs et ceux de la garnison. On avait pris les me-
sures nécessaires pour défendre la place et assurer la tranqui-
lité publique qui n'a pas été un instant troublée.

L'approche d'Espartero qui entre à l'instant même à Madrid,
à la tête de sa division, a contrainit les carlistes à se replier sur
Arganda, et tout a repris ici sa physionomie accoutumée.

On disait à la Bourse ce soir que le ministère avait reçu
une nouvelle télégraphique qui annonçait qu'Espartero avait
engagé la reine à se retirer à Cadix.

Nous ne pouvons pas plus garantir cette nouvelle que le bruit
répandu par les carlistes de l'entrée de don Carlos à Madrid.

MADRID, 11 septembre. (Corresp. part.) — La tranquillité
n'a pas été troublée depuis deux jours. Le gouvernement nous
laisse dans une ignorance profonde sur la force et la direction
de l'ennemi; on n'apprend d'autres nouvelles que celles qui
nous parviennent des fuyards de la rive droite du Tage. L'in-
tention de don Carlos est, dit-on, de se rendre en Andalusie.
Espartero n'attaque pas. On craint des troubles sérieux
pour le 22 de ce mois, époque où finiront les élections. Le
triomphe du parti modéré sera le signal de massacres. On cite
le club de don Firmin Caballero comme le plus exalté. Celui
d'Arguelles, bien qu'il veuille le même résultat, ne veut pas
d'effusion de sang. C'est toujours au député Cardero qu'on at-
tribue la direction des assassinats commis. Les émigrations con-
tinuent.

Pizarro et son prédécesseur comme ministre des finances sont
toujours en querelle.

L'état des provinces est déplorable. Les communications avec
l'Andalousie sont presque interrompues.

Les carlistes sont à Bellemonte. Quelques guérillas se sont
même montrés à sept lieues de Madrid.

Un bataillon et un escadron viennent de partir pour To-
lède, afin de chercher les richesses que possède la cathédrale,
pour les mettre en sûreté.

Cabrera et Espartero ont demandé des rations à Santa-Cruz
de la Zarga, entre Tarancon et Onentes.

PAMPLONE, 13 septembre. — Le 11 la colonne Iriarte, ren-
forcée de plusieurs compagnies, a passé à la vue d'Estella; de
là, elle s'est divisée en deux corps, dont l'un s'est dirigé sur
la Solanes et l'autre est resté en observation.

MOLINA, 7 septembre. — Le commandant-général de Cuencez
mande, à la date du 5, que Cabrera, Forcadell et Piscano se
trouvaient le 4 à Motilla del Palamor et dans les environs.

Les nouvelles de Burgos sont déplorables.

SANTIAGO. — Mendez-Vigo a déclaré en état de guerre les
provinces d'Aveba, Valladoles, Palencia, Burgos et Soria, sans
compter celle de Ségovie.

A Barcelone, le bruit courait que M. Thiers devait se
rendre à Madrid. Les partisans de l'intervention espèrent beau-
coup de cette démarche.

On lit dans le *Mémorial bordelais* du 16 :
« Nous avons reçu des lettres de Madrid du 10. Cette capitale
est investie par des forces carlistes imposantes sur quatre points
à la fois, ce qui tient la ville dans la consternation et la plus
grande anxiété. Les autorités de la résidence d'Aranjuez (sept
lieues de Madrid) étaient arrivées dans la capitale, en fuyant
devant la division de Cabrera qui y est entrée forte, dit-on, de
8,000 hommes. Palillos et Orejita, chefs de bandes, sont à cinq
lieues de Madrid, route d'Estramadure; don Carlos était à Ta-
rancon (neuf lieues de Madrid, non loin de Cuenca) avec 10,000
hommes; Zariategui se trouvait avec 6,000 hommes près la ré-
sidence royale de l'Escorial. »

ALLEMAGNE. — BERLIN, 13 septembre. — Depuis hier on a
compté 89 nouveaux cas de choléra et 59 décès.

On écrit de Breslau que tout un village à quatre milles de
cette ville a péri.

A Rome, 295 cas se sont déclarés au 6; 140 personnes sont
mortes.

On parle toujours de la prétendue conspiration que le pape a
sans doute inventée pour mettre plus facilement la main sur
les personnes mécontentes.

Le roi de Hanovre a refusé jusqu'à présent d'entrer dans
l'union des douanes prussiennes.

Le paiement de l'impôt est poursuivi avec vigueur, à
Alexandrie, sur les fellahs. On vend les meubles de ceux qui
ne peuvent pas payer, et même leurs récoltes sur pied; on les
frappe, on les tue à coups de bâton. Les Francs sont également
maltraités, malgré les consuls dont la patience est à bout.

Bibliographie.

PENSÉES SOCIALES, PAR M. RIGOUT AÎNÉ.

La décomposition engendre la corruption: aussi ne devons-
nous pas nous étonner, si, au milieu de la dissolution sociale,
la presse elle-même se trouve aussi travaillée du mal général.
Epuisée par ses propres efforts, elle aussi a dégénéré: à peine
s'il lui reste quelques hommes consciencieux. Et parmi les
mille plaies qui dévorent le siècle, une des plus grandes, sans
contredit, c'est cette tourbe d'écrivains qui font métier de leur
plume, et dont les écrits ne sont qu'une affaire de mode ou de
spéculation. Grâce à ces faiseurs de rimes et de phrases creuses
dont l'inspiration attend le salaire, la presse discréditée, pres-
que perdue dans la confiance publique, n'a plus qu'une in-
fluence bornée. Quelques organes, éprouvés par les persécu-
tions et une fidélité inviolable à des principes d'humanité, ont
seuls conservé l'estime publique. On compte et on révère les
écrivains qui sont restés fidèles à leur foi, et la parole des
Cormenin, des La Mennais, des Trélat, est toujours chère aux
âmes honnêtes, aux citoyens dévoués.

Il n'est plus donné à la presse d'être puissante qu'autant
qu'elle sera morale. La société ne doit tenir compte à un écri-
vain de ses travaux qu'autant qu'il aura été mu par un but utile,
qu'il aura cherché à mettre au jour une vérité, à combattre un
vice, à éclairer, à instruire ses frères, à développer un prin-
cipe social. C'est sous ce point de vue que nous nous plaçons à
voir de jeunes hommes qui n'en font pas leur profession exclu-
sive, s'exercer dans l'art d'écrire. Il est bon, tout en laissant à
part les génies supérieurs qui, en suivant leur vocation, rem-
plissent une mission providentielle, d'avoir à opposer à tous
ces scribes à tant la ligne des hommes que leur conviction
entraîne seule dans la lice. Dans un gouvernement représentatif,
il faut que tous les citoyens soient prêts à soutenir leur opinion,
et qu'ils aient le courage de le faire.

Nous enregistrons donc avec plaisir l'essai de M. Rigout,
comme encouragement et comme exemple pour nos jeunes
concitoyens.

Sans doute, la brochure de M. Rigout est loin d'être une
œuvre parfaite: on n'y rencontre pas toujours cette élégance
d'expressions, cette variété de formes qui font le charme du
style; on y trouvera de nombreuses incorrections. Sa pensée
n'est pas toujours bien claire et bien neuve, ses définitions bien
exactes; mais il y a dans son écrit une probité et une logique
toujours vigoureuses: on voit que ce sont les inspirations d'une
conscience pure. Quant à moi, je ne puis m'empêcher d'estimer
l'auteur et de l'encourager, persuadé qu'on est plus utile à la
société avec un cœur droit, généreux, qu'avec une imagination
brillante. J'aime à suivre le premier regard de ce jeune homme
errant sur notre société, et s'arrêtant, sur les objets dont il est
frappé, à des considérations quelquefois futiles, mais le plus
souvent élevées, tantôt effleurant les sujets, tantôt cherchant
à les approfondir. Enfin, il règne dans tout l'ouvrage un ton
de simplicité, un amour vrai et bien senti pour tout ce qui est
bon et généreux, auxquels nous ne sommes presque plus accoutu-
més.

L'ouvrage de M. Rigout est un début qui promet un citoyen
éclairé et sincèrement animé du désir d'être utile.

Variétés.

UN VOYAGE ÉCONOMIQUE A BATAVIA.

Londres, 6 septembre 1837.

La soirée du 30 août 1837 était déjà avancée quand le princi-
pal commis de Mynheer Von Kapell, honnête négociant de
Hambourg, entra dans le cabinet de son patron, et, plaçant sur
une petite table un paquet de lettres arrivant de Londres, at-
tendit en silence que lecture en fût faite, présumant, non sans
raison, qu'il aurait quelques ordres à recevoir. Tout-à-coup il
fut étonné de voir la figure du négociant se couvrir d'un som-
bre nuage. — « Donner und Blitzen! s'écria Von Kapell après
avoir parcouru deux ou trois fois la missive qu'il tenait à la
main. Quel coup pour la maison Bennet et Pord! Qui s'y serait
attendu? que faire? »

« Est-ce que la maison Bennet et Pord a fait faillite? de-
manda le commis. — Faillite! non, de par tous les diables!
L'affaire, quoique grave, ne va pas jusque là. Elle a essuyé une
perte considérable; mais taisez-vous-même, bon Yausen, et
donnez-moi votre avis sur la conduite que je dois tenir. »

Londres, ce 12 août 1837.

Mon respectable ami,
C'est avec un vif sentiment de regret que nous vous annonçons la fuite
du fils unique de notre digne et honnête caissier. Le jeune homme emporte
avec lui des billets acceptés par notre maison pour une somme considérable
et dont vous trouverez l'indication *per margin*. Nous avons suivi ses traces
jusqu'à bord d'un bâtiment qui a fait voile pour la Hollande, et nous avons

pensé qu'il se déterminerait à aller à Hambourg, où notre maison est connue, à l'effet de faire escompter les billets dont il est porteur. Le jeune homme est grand, bien fait et d'une belle figure; il a les yeux et les cheveux noirs, et lorsqu'il partit, il était en deuil de sa mère, qui est morte tout récemment.

S'il vous était possible de le découvrir, vous nous rendriez le plus grand service en tâchant de vous saisir des effets; mais comme nous avons la plus grande estime pour le père de ce jeune homme, et que nous voulons user d'indulgence, nous vous prions de lui procurer un passage pour Batavia à bord du premier navire qui fera voile, et de lui remettre en même temps 200 louis, dont vous débiteriez notre compte, en exigeant de lui la promesse de ne revenir en Angleterre que lorsqu'il en aura la permission.

Nous sommes, respectable ami,

Vos obéissants serviteurs,

BENNET, PORD ET Co.

Mynheer Von Kapell.

« Je mettrais ma main au feu, s'écria Yausen après avoir lu, que ce jeune homme n'est autre que l'individu que j'ai vu ce matin se promenant de long en large devant la Bourse. Il était fort agité, et paraissait cependant chercher à éviter les regards des passants; toute sa personne répond d'ailleurs au signalement donné. »

— Cela est on ne peut plus heureux, dit le négociant; il faut passer la journée de demain à sa recherche; si vous le trouvez, amenez-le-moi, et je ferai tout ce que je pourrai pour rendre à mes excellents amis Bennet et Pord, de Londres, le service qu'ils me demandent. »

Le lendemain, de bonne heure, Yausen était à la Bourse; il attendit en vain pendant plusieurs heures, et il était sur le point de s'en retourner quand il aperçut enfin l'homme qu'il cherchait sortant d'une maison de change tenue par un juif.

L'étranger passa à côté d'Yausen disant à haute voix : « Le misérable ! le chien ! il n'a donc pas de conscience ! soixante-dix pour cent d'escompte sur les billets de la meilleure maison de Londres ! »

Yausen s'approcha. — « Monsieur, lui dit-il, vous paraissez avoir éprouvé quelque contrariété avec ce vil usurier, le juif Lévy. Si vous avez des affaires à traiter, que ne vous adressez-vous à un honnête négociant de la capitale ? Ma maison n'est pas loin d'ici, et, si cela vous convient, nous pourrions nous arranger ensemble. »

— Volontiers, répondit l'étranger, et le plus tôt sera le mieux, car je dois quitter Hambourg demain au point du jour. »

Yausen le conduisit chez son patron. Il le fit entrer par une petite porte de derrière, et, l'introduisant dans une salle, il le pria de s'asseoir un moment tandis qu'il allait donner quelques ordres. En peu de minutes, il revint, accompagné de Von Kapell. Le digne Hambourgeois aimait à aller droit au fait; aussi, entrant brusquement en matière : « Eh bien ! Mynheer, dit-il, nous vous avons découvert enfin. Il est inutile de chercher à leindre avec moi; je sais tout; regardez cela. » Et il lui remit sous les yeux la lettre de Bennet et compagnie.

Frappé comme d'un coup de foudre, l'étranger tombe à ses pieds. « Je suis perdu, s'écria-t-il, perdu à jamais ! Oh ! mon père, mon bon, mon honorable père, qu'allez-vous devenir ! Déshonoré par mon crime, vous en mourrez de douleur. Et vous, ma mère, continua-t-il d'une voix étouffée par les sanglots, faut-il que je sois réduit à me réjouir de votre mort ! Du moins la vue des souffrances et de l'infamie de votre coupable et malheureux fils vous a-t-elle épargnée ! »

— Jeune homme ! jeune homme ! s'écria le bon négociant, touché de ces démonstrations de repentir, levez-vous et écoutez-moi. Les billets sont-ils encore en votre possession ?

— Ils y sont ! ils y sont ! Oh ! comme il est heureux que je n'aie pas accepté les offres de ce juif rapace ! Les voici, prenez-les, monsieur, je vous en conjure. » Et il tira de son sein un énorme portefeuille. « Vous verrez qu'il n'en manque pas un seul. Epargnez-moi, et ma conduite future prouvera la sincérité de mon repentir. Oh ! oui, monsieur, je me repentirai ; mais sauvez-moi la vie, car je ne survivrais pas à l'infamie. »

— Allons, allons, prenez bon courage, reprit l'excellent Von Kapell; nous avons un vieux proverbe allemand qui dit : *Venn die noth ist amgrösten die hülf ist amnächsten*. (Quand les choses sont au pire, elles ne peuvent que s'améliorer.) Asseyez-vous donc, et écoutez ce que j'ai à vous dire. Je suis heureux que le hasard m'ait mis à même de satisfaire aussi promptement aux desirs de mes amis d'Angleterre. L'alarme que vous venez d'éprouver ne vous a pas permis d'achever la lecture de la lettre qu'ils m'ont adressée; reprenez-la, et vous verrez avec quelle générosité ils veulent agir à votre égard : le crédit de leur maison étant sauvé, ils n'ont pas l'intention de vous perdre. Lisez ! lisez ! et pendant ce temps, Yausen, faites venir des rafraichissements avec une ou deux bouteilles de vieux heidelberg, — je suis toujours altéré lorsque j'ai éprouvé quelque émotion, — et trois verres, mon bon Yausen, trois verres. »

L'étranger, ayant lu, se cacha la figure de nouveau, et au milieu de ses sanglots convulsifs, il s'écria : « Je ne mérite pas tant d'indulgence. Oh ! mon père ! mon excellent père ! c'est un tribut payé à vos vertus ! »

Von Kapell laissa un libre cours aux réflexions du pêcheur repentant, jusqu'à ce qu'un domestique entrât dans la chambre avec des rafraichissements qu'il posa sur une table de chêne soigneusement cirée. Dès qu'il se fut retiré, le négociant prit la parole : « Et maintenant, jeune homme, dites-moi qui diable a pu vous tenter de vo... vous enfuir : les femmes ou le jeu ? »

— Epargnez-moi, je vous en supplie, homme digne et respectable ; sans doute je ferai une pleine et entière confession, mais mon père doit être le premier instruit de l'origine de mon crime. »

— Eh bien ! prenez un second verre de vin, vous resterez dans ma maison jusqu'à ce que nous ayons trouvé un passage pour Batavia. Si la nuit dernière mon bon navire la *Christine* n'avait pas mis à la voile...

— Avec votre permission, interrompit Yausen, la *Christine* n'a pas encore quitté le port. Le vent soufflait trop frais hier au soir pour lui permettre de tenter le passage des sables pendant l'obscurité.

— Vous êtes heureux, jeune homme, reprit vivement M. Kapell ; la *Christine* offre des confort dignes d'un prince. Allez encaisser ces effets, bon Yausen, et apportez-moi 200 louis pour ce jeune homme. Et vous, mon garçon, dépêchez-vous de manger un morceau, car jecrois que vous n'avez pas de temps à perdre. »

Le repas étant fini, le digne négociant remit à l'étranger les deux cents louis, et les accompagna d'autant d'excellents avis que la brièveté du temps lui permit d'en donner. L'Anglais se montra prodigue dans les expressions de sa reconnaissance, promit de se conduire dorénavant d'une manière irréprochable, serra la main du bon Von Kapell, que ses larmes empêchaient de parler, et partit, accompagné d'Yausen, pour se rendre à bord de la *Christine*. Le commis recommanda au capitaine, de la part de son patron, d'avoir tous les égards possibles pour son passager. Le vaisseau mit à la voile, et en peu d'heures on le perdit de vue. Le lendemain, Von Kapell s'empressa de renvoyer à la maison Bennet, Pord et Co, les billets qu'il avait recouvrés si heureusement, ainsi que le détail circonstancié de tout ce qui s'était passé.

Quinze jours après, le bon Hambourgeois reçut d'Angleterre la réponse suivante :

Mon cher monsieur,

La présente est pour vous faire savoir que nous n'avons pas eu de billets enlevés; que ceux que vous nous avez envoyés par votre dernière sont faux; que notre caissier n'a pas perdu sa femme récemment, car il n'a jamais été marié, par conséquent il n'a pas de fils.

Nous regrettons bien sincèrement que votre zèle pour les intérêts de notre maison vous ait entraîné dans une affaire aussi désagréable et vous ait rendu la victime d'un adroit escroc.

Nous sommes,

Mon cher Monsieur,

BENNET, PORD et Compagnie.

P.-S. Si jamais vous entendez parler de celui que vous avez eu envoyé à Batavia à vos frais, nous vous serions obligés de nous en informer.

Le public est prévenu que le sieur Martin, garçon de recette de la Compagnie du gaz, a été renvoyé, et que toutes les personnes qui devraient à ladite administration et qui auraient payé ou paieraient entre ses mains, sur son simple acquit, ne seraient pas libérées.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 19 SEPTEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,350
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,060
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
300	2,000		Pont Seguin,	1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,500
2,360	1,000		Pont et Gare de Vaise,	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, Ce Perrac.,	1,510
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,013
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	
			Lyon à Arles,	4,750
180	2,000		Paquebots à vapr sur Saône,	
			Lyon à Chalon,	
134	5,000	Idem.	Gond. à vapr sur Saône, marc.,	1,550
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	16,500
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	
240	5,000		Moulins à vapr de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille,	
			Ch. de fer (St-Et. à Andrez.),	

BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE.

La bourse reste toujours très-calme; il n'y a de mouvement que dans les actions industrielles.

Cinq pour cent	108 25	108 25	108 20	108 20
— fin courant	108 35	108 40	108 30	108 30
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	79 55	79 55	79 45	79 45
— fin courant	79 60	79 60	79 45	79 45
Rentes de Naples	98 10	98 10	98 10	98 10
— fin courant	98 55	98 40	98 50	98 50
Actions de la Banque	2435			
Caisse hypothécaire	795			
Quatre Canaux	1212 50			
Emprunt d'Haïti	380			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POUILLELIERE, 1.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3248) VENTE AUX ENCHÈRES

DE VINGT-CINQ SUPERBES CHEVAUX DE RIVIÈRE,
Place Louis XVIII, lieu dit de Charabara,

Provenant de la faillite du sieur Mazoyer, voiturier par eau à Serin.

Samedi vingt-trois septembre mil huit cent trente-sept, à une heure après midi, il sera, au lieu sus-indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de vingt-cinq très-beaux chevaux de rivière.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

Cette vente a lieu à la requête de MM. Barre et Laforge, syndics provisoires de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire.

ANNONCES DIVERSES.

(3215) A VENDRE de suite.—Un fonds de café situé dans un des faubourgs de Lyon.
S'adresser au bureau du journal.

(3232) A VENDRE ou A LOUER.—Maison de campagne propre à l'établissement d'un pensionnat, salle d'ombrage, bois anglais et jardin, de la contenance d'environ six bichères, à la Guillotière, rue du Beguin, n° 3.
S'adresser à M. Carron, place de la Fromagerie, n° 12.

Une Récompense de 500 francs

Est promise à celui qui rapportera chez M. Guinamard, rue des Flesselles, n° 5, ou au bureau du Censeur, un portefeuille en maroquin vert, contenant cinq billets de la banque de Paris, dont trois de mille francs et deux de cinq cents francs, en tout quatre mille francs; plus, deux billets à ordre sur Lyon, de deux cent dix francs chacun, et une lettre datée de Baune, signée Fleury, à l'adresse de M. Guinamard.

Ce portefeuille a été perdu sur la place des Terreaux ou dans les rues voisines, telles que la rue de la Cage, la rue Lanterne, la rue St-Côme, etc., de deux heures trois-quarts à quatre heures et demie du soir. (3242)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures,

Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45;

A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

ROULAGE ACCÉLÉRÉ ET ORDINAIRE.

	ACCÉLÉRÉ,	ORDINAIRE.
De Lyon pour Bordeaux,	13 jours.	20 jours.
Limoges,	9	13
Angoulême,	12	17
Périgueux,	11	15
Aubusson,	7	12
Clermont-Ferrand,	3	6
Aurillac,	9	14

et de toute l'Auvergne.

Partant tous les jours, à huit heures du soir, de chez CHENAUD père fils et COURRAT, quai de l'Hôpital. (3244)

TAFFETAS GOMMÉ

POUR LA GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS.

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Julien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3066)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ.

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martinet; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; à Mâcon, M. Lacroix; à Grenoble, M. Ricard; à Valence, M. Mottet. (1876)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirope est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

Au dépôt chez MM. les pharmaciens Ferré à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Valence; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaine; Micol, à Saint-Genève; Laval; Brian; à Laval; Symphonien; Maréchal; à Villefranche; Forcé; à Beaujeu; Michel; à Tarare; Cuillero; à Amplepuis.